

## Chaque cas est unique, chaque cause défendable

Les délits portent des intitulés répétitifs : soustraction frauduleuse, conduite en état d'ivresse, harcèlement commis par le conjoint, le concubin ou le partenaire lié à la victime par un pacte civil de solidarité. Si le refrain est répétitif « ce n'est pas moi, je n'ai rien fait » en revanche les couplets changent et l'écoute de chaque cas, l'attention portée à chaque personne doit être réelle, car chaque prévenu qui se présente à la barre ou dans le box n'est pas celui d'hier ou de demain. La routine ne doit pas prendre le pas sur la singularité de chaque affaire jugée même si on sent poindre une lassitude :

JUGE, *au prévenu* — Votre casier est vierge mais on s'est déjà vus il me semble en 2019 [...]. Alors de l'escroquerie, du grand classique, rien de neuf sous le soleil. [*Lisant un SMS*] — « Je vais enc... ta mère sale gros fils de p..., ferme ta g... sale trou du c..., je n'ai fait que perdre de l'argent, vas te faire enc... ». *Au prévenu* — Qu'est-ce que vous dites sur l'escroquerie ?

L'attention est bien perceptible chez les magistrats qui ne sont pas encore arrivés à saturation de leur obligation professionnelle ni de leur envie personnelle d'avoir compris le mieux possible avant de décider. Au cours du débat, il y a parfois un point de rencontre entre le prévenu et son juge, voire le jaillissement d'une explication, des regrets sincères. C'est rare. Ce thérapeute autodidacte qui avait abusé de la confiance d'une jeune cliente pour la caresser un peu trop ne nie pas les faits et semble avoir réfléchi :

PRÉVENU, *au tribunal* — Tout ce qu'elle dit c'est la vérité.

Je suis perdu dans ma tête, j'ai 60 ans, je suis paumé et elle m'a plu. Je demande pardon.

JUGE — Si la retraite vous met dans un état pareil, autant mourir sur scène. Vous en avez parlé à votre médecin ?

PRÉVENU — Mon couple n'allait pas des masses, j'étais perdu, je m'en excuse.

JUGE — Vous aviez des sentiments à son égard ?

PRÉVENU — Oui j'avais une attirance.

JUGE — Vous ressentez son malaise ?

PRÉVENU — Oui j'ai compris que j'étais allé trop loin, j'ai honte.

JUGE — L'expert psychiatrique dit que vous avez une personnalité narcissique, centrée sur vous-même avec un discours dénué d'affect. L'autre n'a que peu d'intérêt à vos yeux. Vous avez une possible propension à manipuler. Pas de pathologie psychiatrique, vous être réadaptable. Vous voyez un médecin ?

PRÉVENU — Oui un psychanalyste, je le vois toutes les semaines, il m'a ouvert les yeux.

\*

Lorsque les magistrats posent leurs questions, les réponses sont souvent esquissées, laconiques. Ce gérant d'entreprise se montre peu disert :

JUGE, *au prévenu* — Si vous vouliez économiser des mots vous pouviez garder le silence, mais vous avez accepté de répondre. Ne dites pas que c'est dans le dossier, mes assesseurs ne connaissent pas le dossier.

AVOCAT DE LA DÉFENSE, *à son client* — Monsieur, il faut dire la vérité aujourd'hui, faire abstraction de la pudeur, sans acrimonie, le tribunal est là pour comprendre.

*On vous voit beaucoup au tribunal*

Et le prévenu n'a rien expliqué, n'a rien dit, n'a pas balancé son frère dont j'ai appris plus tard qu'il était le vrai filou de l'escroquerie. C'est pendant la suspension d'audience que ce prévenu a été le plus prolix :

PRÉVENU, *à son avocate* — Ça va être sévère quand même, il y a des choses déplaisantes. Vous aimez plaider ?

AVOCATE DE LA DÉFENSE — Oui, mais il y a plein de choses qui se passent en amont.

La sonnerie retentit :

PRÉVENU, *chuchotant à sa femme et sa fille* — Le tribunal levez-vous.

\*

Ou alors c'est tout l'inverse le prévenu, trop bavard, avec une voix de Stentor cherche à emmener le monde dans un rocambolesque scénario intenable avec beaucoup d'amis imaginaires qui m'a filé un bon mal de tête et qui finit comme ça :

JUGE, *au prévenu* — Monsieur tout ce que vous dites c'est invérifiable. Votre ami, c'est quoi son nom, c'est quoi son téléphone, c'est quoi son adresse ? Elle n'a pas l'air farfelue votre histoire, elle a l'air d'une escroquerie bien montée [...] Bon, j'arrête les questions parce que là, c'est incohérent.

\*

Ou encore dans cette affaire de vol en réunion par deux prévenus déjà connus pour de semblables faits qui essayaient de présenter leur affaire sous un autre angle que celui filmé par la caméra de surveillance :

JUGE, *au prévenu 2* — Donc si je résume, y a quelqu'un que vous ne connaissez pas qui déménage. Vous êtes ivre, lui aussi. Vous lui faites la courte échelle pour qu'il aille chercher ses affaires ?

PRÉVENU 2 — Je ne vous ai pas dit que c'était logique.

JUGE, *à ses assesseurs et aux avocats* — Le tribunal, avez-vous des questions ? Les avocats ?

AVOCAT DE LA DÉFENSE — Excusez-moi, je n'ai pas été très attentif.

JUGE — J'ai bien suivi Maître que vous n'aviez pas été très attentif.

PROCUREUR, *au tribunal* — Vous apprécierez la netteté des images de la caméra qui filme à partir de 3 h 36 pendant 25 min. Le scénario ne tient absolument pas, c'est farfelu et dénué de sens. Si le sac avait contenu des vêtements pourquoi pas, mais une caisse enregistreuse ! Leur situation judiciaire n'est déjà pas des moindres mais ils sont dans une totale dénégation. [...]

AVOCAT DE LA DÉFENSE, *au tribunal* — Ils y étaient physiquement mais y étaient-ils en esprit ? Ils n'étaient pas en état. La fenêtre était ouverte, l'occasion fait le larron. Sa femme [*au prévenu 2*] est réfugiée et n'a pas de revenus. Cette peine d'emprisonnement est inutile. Il lui faut une obligation de travail et qu'il indemnise la victime.

JUGE, *aux prévenus* — La loi vous donne la parole en dernier, souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

PRÉVENU 1 — Je ne suis pas un voleur.

PRÉVENU 2 — Quand j'ai vu la caisse enregistreuse, j'aurais dû lâcher l'affaire.

Oui en effet ça aurait été mieux pour lui car, c'est l'au-

*On vous voit beaucoup au tribunal*

dience où les assesseurs ont fait un blitz : ils sont manifestement allés au-delà du réquisitoire et de l'avis de la présidente du tribunal en décidant que ces deux prévenus d'origine étrangère devraient être expulsés du territoire français. C'est en tout cas ce que j'ai cru déceler à la mine embarrassée de la présidente annonçant, à contrecœur, la décision collégiale.

\*

Le hasard joue parfois contre les talents imaginatifs du prévenu qui se heurte sur un réel qu'il n'avait pas anticipé, comme ce fut le cas pour cet homme surpris sur le parking d'un supermarché avec plusieurs téléphones neufs :

JUGE, *au prévenu* — Que faisiez-vous à E. ?

PRÉVENU, *traduit par l'interprète* — Je suis allé voir une femme pour son anniversaire.

JUGE — Comment êtes-vous venu ?

PRÉVENU — En voiture. C'est elle qui m'a emmené.

JUGE — Pourquoi venir la voir puisque c'est elle qui vous emmène. Vous fêtez les anniversaires au supermarché ? Pourquoi ne pas rester à Paris ? E. ce n'est pas la ville la plus glamour du territoire français.

PRÉVENU — L'anniversaire se passait à E.

JUGE — Comment s'appelle-t-elle ?

PRÉVENU — Je ne veux pas dire son nom.

JUGE — Il n'y a pas beaucoup d'habitants à E., on vérifierait, ça étayerait vos propos.

PRÉVENU — On s'est arrêtés là pour voir quelque chose.

JUGE — Quoi ?

PRÉVENU — [*silence*]

JUGE — Monsieur, je connais E., j'y ai de la famille. J'y étais gamine, je sais ce qu'il y a à voir : il n'y a rien. Il doit y avoir 2-3 magasins et c'est tout. La vidéo du supermarché montre deux individus dont l'un essaye de cacher l'autre de la caméra avec son pardessus. À aucun moment on ne voit de femme avec vous. Vous êtes venu on ne sait pas trop pourquoi ni avec qui, on vous retrouve porteur de téléphones neufs volés, on vous voit sur des vidéos tourner autour du rayon des téléphones avec un autre individu. Vous vous faites interpellé, vous avez 15 mentions à votre casier dont le dernier pour vol en récidive. Ça fait quand même beaucoup.

Au théâtre cet échange serait drôle, mais au tribunal ça l'est moins même si je ne peux retenir un sourire devant la tournure que prend le débat et le mauvais tour que le sort joue à ce prévenu en le présentant devant l'un des rares magistrats du pays qui a dû séjourner dans cette bourgade. Le prévenu était hébergé par l'association l'Aurore, mais là il va retourner en détention crépusculaire. Tout n'était que beau mensonge, même son CV où figure un diplôme trop prestigieux pour être plausible et ses nombreuses et trop graves maladies, imaginaires. Sa mythomanie, très vraisemblable, elle, est une pathologie qui ne l'aide pas :

PRÉVENU, *au tribunal* — [...] Je n'ai rien volé mais j'ai faim et froid. Il faut me laisser en liberté.

À tout hasard, j'ai vérifié sur pagesjaunes.fr. En effet, en dehors des commerces alimentaires il n'y a que 3 magasins à E. et non ce n'était pas un coup de bluff : il y a bien un patronyme rare et pourtant commun à une famille et à la juge de cette affaire, coquin de sort.

\*

Parfois, c'est rare, c'est le parquet qui essaye de donner une chance au prévenu. Mais cet homme comparaissant pour escroquerie et menace de mort en réunion avec un mineur n'a pas saisi la main tendue par la substitute :

AVOCAT DE LA PARTIE CIVILE, *au tribunal* — La scène est très violente et il [*le prévenu majeur*] dit que c'est l'autre [*le prévenu mineur*] qui tient l'arme. Au tribunal pour enfants, le mineur a dit exactement l'inverse ! La justice n'est pas un lieu de cabaret où on se joue du tribunal et des victimes. Moi je peux tout entendre, mais pas elles. S'ils avaient remboursé un peu je le dirais, parfois je dis même des mots aimables quand les prévenus font des efforts.

SUBSTITUTE, *au tribunal* — Je suis surprise et déçue. Je m'attendais à quelque chose de plus réfléchi, abouti. J'ai vu avec intérêt qu'il donnait satisfaction au contrôle judiciaire, mais il parle lorsqu'il est acculé. Je suis déçue par le ton de cette audience. Mes réquisitions ne sont pas figées, je le dis au conseil : j'attends le temps de l'audience et la clôture des débats. J'attendais beaucoup de lui mais il ne semble pas prêt à sortir du réseau de la délinquance. Un sursis simple avec MAE n'aurait pas de sens. Ce n'est pas une erreur de jeunesse, je requiers une peine mixte de 42 mois de prison dont 12 mois avec sursis, être en contrat, et l'interdiction de détenir une arme pendant 5 ans et la confiscation des scellées.

Juste après le délibéré plus sévère que le réquisitoire, le prévenu a essayé de s'enfuir du prétoire ; en vain, l'huissier l'a plaqué au sol.

\*

Et chaque magistrat est unique, chacun a ses méthodes. Il y a celui qui opère durant le débat à la façon d'un félin en chasse : observation, pichenette à gauche, pichenette à droite, tantôt brusque, tantôt grondant, tantôt conciliant et, qui sait, il laissera peut-être repartir la gazelle apeurée, déjà châtiée d'être arrivée dans sa juridiction.

Il y a la joueuse de tennis endurante qui reste plutôt en fond de cour, qui donne des échanges calmes et paf la montée au filet sans prévenir ; sur un détail relevé, elle porte le coup décisif : le point est marqué.

Il y a la très légaliste : du droit, tout le droit, rien que du droit ; ou bien le plus « contextualiste » qui tient davantage compte de l'histoire personnelle de chaque individu.

Il y a le taquin qui cherche à pousser un peu le prévenu dans ses retranchements pour voir ce dont il est capable. Ce prévenu est dit caractériel et impulsif ; on va bien voir ce qu'il montre en audience si on le taquine aux entournares.

Il y a le tempérament électrique qui en impose et vit intensément son audience. Si le prévenu et son avocat acceptent de se laisser traverser par l'onde un tant soit peu chatouillante qui se propage depuis l'estrade, le débat pourra avancer ; s'ils refusent de s'y soumettre, sortez le paratonnerre.

Il y a l'investigateur qui multiplie les questions tant qu'il n'a pas son content de réponses et la taiseuse qui se satisfait de quelques-unes qu'elle estime décisives.

Il y a la pédagogue qui essaye de faire de l'audience un moment d'élucidation, par exemple pour expliquer qu'à moins d'être vraiment en état de légitime défense il n'est pas légal d'obéir à un ordre illégal. Ici dans une affaire de fraude impli-



*On vous voit beaucoup au tribunal*

quant le jeune gérant d'une entreprise qui avait obéi à sans se poser de question à son patron :

JUGE, *au prévenu* — Vous savez que vous marchez dans la combine d'abus de confiance ?

Prévenu — Non.

JUGE — Connaissez-vous la théorie de la baïonnette intelligente<sup>13</sup> ?

PRÉVENU — Non.

JUGE — La baïonnette, c'est le soldat, qui n'est pas obligé de respecter un ordre illégal. Votre patron vous a menacé avec une arme ?

PRÉVENU — Non.

\*

Et chaque cause est défendable. Selon sa sensibilité, son expérience, son âge, l'état de sa trésorerie, l'avocat peut plus ou moins choisir les causes qu'il est amené à défendre. Et chacun le fait à sa façon. Celle-ci assure la défense d'un homme violent, elle plaide en synthétisant toutes les postures d'accusation et de défense :

AVOCATE DE LA DÉFENSE, *au tribunal* — Ils vont se séparer ce qui est une bonne chose, il n'y a pas eu d'enfant né de leur union, c'est une bonne chose aussi. Il est actif et a travaillé [*elle énumère des contrats de travail*], il n'est pas là pour profiter du système français. L'obligation me paraît nécessaire de se faire soigner. Je lui ai expliqué qu'il ne devait pas revoir sa compagne, j'espère qu'il a bien compris. Un contrôle judiciaire plutôt qu'en détention. Je m'en rapporte à votre appréciation.

---

13 Une fois n'est pas coutume, l'auteure fait un peu de droit et pousse la précision jusqu'à indiquer qu'il s'agit de l'article 122-4 du Code pénal, que tout un chacun devrait connaître.

## Table des matières

MESDAMES, MESSIEURS, BONJOUR, L'AUDIENCE EST OUVERTE...4	
Une formation accélérée en droit pénal.....10	
Un peu de méthode mais pas trop.....26	
CARNET DE BORD.....32	
Ne pas juger.....32	
Tribunal de l'opinion et enquêtes de satisfaction.....34	
Thémis, quelle langue parlez-vous ?.....38	
Justice expéditive ou trop lente ?.....48	
Les reconvertis.....55	
La loyauté.....59	
Les codes.....61	
Incident de séance.....71	
Justice « de classe », « caillera » et biais de confirmation ? .....78	
Le principe de l'égalité devant la loi.....88	
Chaque cas est unique, chaque cause défendable.....96	
Pousse-au-crime et psychotropes.....116	
Violences sur enfant et corruption de mineur(e).....129	
Les liaisons malheureuses.....138	
Dire sa haine.....153	
Solitude.....155	
Le coup du couteau.....161	

Quand le prévenu n'est pas là.....	165
Barreaux en grève.....	169
Marianne.....	177
VOUS ÊTES JOURNALISTE ?.....	182
AUDIENCES NON PUBLIQUES.....	193
LE PUBLIC.....	200
VOYAGE AVEC THÉODULF ET LEIDRAD.....	211
UN VEAU NE PORTE PAS DE CHAUSSURES.....	215
LES PORTES SE RENTROUVRENT.....	220
RELATER LA JUSTICE.....	230
LA PEINE DE MORT REFAIT SURFACE.....	236
SE LAISSER DÉROUTER.....	241
GLOSSAIRE À L'ENVERS.....	244
PISTES À SUIVRE.....	249
REMERCIEMENTS.....	251